



- Limite de zone
- ▨ Espace boisé classé existant ou à créer
- ▨ Emplacement réservé
- ① Numéro des emplacements réservés sur la liste
- 12 Emprise des voies en section courante
- Marge de recul par rapport à l'axe de la voirie (art. L.111.1.4)
- ▨ Périmètre de fortes contraintes liées au risque de mouvements de terrain
- ▨ Périmètre du plan de protection des risques d'inondation
- ◀▶ Principe de liaison



PLU approuvé le 23/01/2012.
 Modification simplifiée N°1 approuvée le 13/10/2012.
 Modification simplifiée N°2 approuvée le 30/03/2015.
 Modification N°1 approuvée le 22/09/2016.
 Modification N°2 approuvée le 12/09/2016.

PLAN DE ZONAGE N°5

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire du 31 janvier 2019

MONTLOUIS-SUR-LOIRE
 MODIFICATION N°3



at.u.

Echelle : 1/2000e

Plan édité le 17/01/2019

108-PLU-Zonage-P5-W501